



24 août 2023

(23-5686)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ESTONIE: PRINCIPES DE RÉGLEMENTATION JURIDIQUE DE  
LA LOI SUR LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

<b>Membre présentant la notification</b>	ESTONIE
<b>Précisions sur le texte juridique notifié</b>	
<b>Intitulé</b>	Principes de réglementation juridique de la Loi sur la propriété industrielle
<b>Objet</b>	Propriété industrielle (général)
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2023/IP/EST/23_11797_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2023/IP/EST/23_11797_00_e.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	Sans objet
<b>Brève description du texte juridique notifié</b>	
La présente loi régit le statut des registres de propriété industrielle (ci-après dénommés "registres") établis en vertu des lois sur la protection de la propriété industrielle (ci-après dénommées "Loi sur la propriété industrielle"), établit le responsable de ces registres, régit le statut et le financement de ce responsable de registre, le statut et le financement de la Commission de recours de la propriété industrielle (ci-après dénommée "Commission de recours"), et la tenue des registres ainsi que la contestation extrajudiciaire des décisions du responsable de registre et la protection juridique des droits de propriété industrielle devant la Commission de recours.	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Anglais
<b>Entrée en vigueur</b>	1 <sup>er</sup> mai 2004
<b>Autre date</b>	

---

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	14 juin 2023
<b>Autres renseignements</b>	
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	<i>Estonian Ministry of Justice</i> (Ministère de la justice d'Estonie) Courrier électronique: <a href="mailto:info@just.ee">info@just.ee</a> Site Web: <a href="https://www.just.ee/en">https://www.just.ee/en</a>

---

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.